

## **Maître d'Ouvrage**

### **CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

20 rue des Arts et Métiers  
ZAC Bouchayer-Viallet  
38206 GRENOBLE Cedex 1

# **Travaux EPS**

## **DCE**

## **CCTP**

### **Lot N°03 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE**

#### **ARCHITECTE**

##### **ATELIER TRAIT DE PLUME**

Immeuble WOOPA  
10 Avenue des Canuts  
69120 VAULX EN VELIN

#### **ECONOMISTE**

##### **PROCOBAT**

Immeuble WOOPA  
10 avenue des Canuts  
69120 VAULX EN VELIN



#### **B.E.T. FLUIDES**

##### **EFI Ingénierie**

20 Chemin de Traine Cul  
69570 DARDILLY



## Sommaire

<b>1 PRESCRIPTIONS GENERALES - CLOISONS-DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE</b>	<b>4</b>
<b>1.1 GENERALITES</b>	<b>4</b>
1.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.1.2 CONTENU DU MARCHE CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	4
1.1.3 CONTENU DU MARCHE PEINTURE	4
1.1.4 EXIGENCES PRODUITS	4
1.1.5 ECHAFAUDAGE	5
<b>2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - CLOISONS-DOUBLAGES-PLATRERIE</b>	<b>6</b>
2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE	6
2.2 MATERIAUX	6
2.3 ANGLES SAILLANTS	7
2.4 NATURE DES ENDUITS SUR CLOISONS EN BRIQUE	7
2.5 ESSAIS ET CONTROLE ACOUSTIQUES	7
<b>2.1 EXECUTION DES TRAVAUX - CLOISONS-DOUBLAGES-PLATRERIE</b>	<b>7</b>
RECEPTION D'AUTRES OUVRAGES	7
2.1.1 TRAVAUX DE PREPARATION	7
2.1.2 STOCKAGE	7
2.1.3 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE AU BAS DES CLOISONS	8
2.1.4 SEMELLES	8
2.1.5 LIAISON AVEC MENUISERIE	8
2.1.6 ASPECT EN TOLERANCE	8
2.1.7 COLLAGE DES PANNEAUX DE PLATRE	8
2.1.8 NETTOYAGE	8
2.1.9 EXIGENCES ETANCHEITE A L'AIR	8
<b>3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PLAFONDS SUSPENDUS</b>	<b>9</b>
3.1 NORMES ET REGLEMENTS	9
3.2 STOCKAGE	9
3.3 RECEPTION DES SUPPORTS - IMPLANTATIONS	9
3.4 DISPOSITION DE SUSPENSION	9
3.5 TOLERANCES D'EXECUTION	9
3.6 JOINT DE DILATATION	10
3.7 RACCORDEMENTS AVEC LES CLOISONS	10
3.8 ECHANTILLONS	10
3.9 REGLEMENTATION INCENDIE	10
3.10 QUALITE DES MATERIAUX	10
3.11 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES	10
3.12 EXIGENCES PRODUITS	10
<b>4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PEINTURE</b>	<b>11</b>
4.1 DOCUMENTS DE REFERENCE	11
4.2 QUALITE DES PRODUITS	11
4.3 APPROVISIONNEMENT	11
4.4 CHOIX - ECHANTILLONS - ESSAIS	11
4.5 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR DE PEINTURE	11
4.6 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES	11
<b>4.1 EXECUTION DES TRAVAUX PEINTURE</b>	<b>12</b>
4.1.1 RECONNAISSANCE ET RECEPTION DES SUBJECTILES	12
4.1.2 CONDITION DE TEMPERATURE D'HYGROMETRIE	12
4.1.3 TRAVAUX PREPARATOIRES ET COUCHES DEFINITIVES	12
4.1.4 OUVRAGES VITRES	12
4.1.5 TRAVAUX SUR CLOISONS EN CARREAU DE PLATRE	12
4.1.6 POLYCHROMIE	12
4.1.7 QUALITE DE FINITION - SUIVANT NORME NF P 74-201.1	13
<b>4.2 GARANTIE - PEINTURE</b>	<b>13</b>
4.2.1 DUREE DE LA GARANTIE	13
4.2.2 OBLIGATION PENDANT LA DUREE DE LA GARANTIE	13
4.2.3 CAS DE NON-APPLICATION DE LA GARANTIE	13
<b>5 DESCRIPTION DES OUVRAGES - CLOISONS - DOUBLAGES - PLATRERIE</b>	<b>14</b>

## Sommaire

<b>5.1 DOUBLAGE</b>	<b>14</b>
<b>5.1.1 DOUBLAGE NON ISOLE EN PLAQUE DE PLATRE</b>	<b>14</b>
5.1.1.1 Habillage de parois par plaque de plâtre collée - épaisseur : 13 mm	14
<b>5.2 CLOISONS</b>	<b>14</b>
<b>5.2.1 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE</b>	<b>14</b>
5.2.1.1 Cloison de distribution 98/48 - sans LM - plaques M0	14
<b>5.2.2 CLOISONS DE GAINES TECHNIQUES - DE DESENFUMAGE ET DE VENTILATION</b>	<b>15</b>
<b>5.2.2.1 CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES EN PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE</b>	<b>15</b>
5.2.2.1.1 Gaine technique 98/48	15
<b>5.2.2.2 GAINES DE DESENFUMAGE</b>	<b>15</b>
<b>5.2.2.2.1 GAINES DE DESENFUMAGE VERTICALE ET HORIZONTALE PANNEAUX EN VERMICULITE SUR OSSATURE 4 FACES</b>	<b>15</b>
5.2.2.2.1.1 Gaine verticale desenfumage EI 60 - 32dB	16
<b>5.3 TRAVAUX DIVERS</b>	<b>16</b>
5.3.1 Pose de trappes de visites en cloisons	16
5.3.2 Provision pour reprise des parties abîmées	16
<b>6 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PLAFONDS SUSPENDUS</b>	<b>18</b>
<b>6.1 PLAFOND EN FIBRE MINERALE</b>	<b>18</b>
<b>6.1.1 FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE</b>	<b>18</b>
6.1.1.1 Plafond acoustique format : 600 x 600 x ép. 14 mm	18
6.1.1.2 Plus-value pour pose en rampant	18
<b>6.2 JOUES EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE</b>	<b>18</b>
6.2.1 Hauteur : 10 à 19 cm	19
<b>7 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PEINTURE</b>	<b>20</b>
<b>7.1 TRAVAUX DE PREPARATION</b>	<b>20</b>
<b>7.1.1 PREPARATION EN PLAFOND</b>	<b>20</b>
7.1.1.1 Préparation sur plafonds existants conservés pour peinture finition B	20
<b>7.1.2 PREPARATION SUR MURS</b>	<b>20</b>
7.1.2.1 Préparation sur murs en plaque de plâtre neuf pour peinture finition B	20
7.1.2.2 Préparation sur murs existants pour pose de toile de verre à peindre	20
7.1.2.3 Préparation sur murs existant avec élimination de moisissures	20
<b>7.1.3 PREPARATION SUR OUVRAGES BOIS</b>	<b>21</b>
7.1.3.1 Préparation pour ouvrages bois à peindre	21
<b>7.1.4 PREPARATION SUR OUVRAGES METALLIQUES ET PVC</b>	<b>21</b>
7.1.4.1 Préparation sur métaux ferreux ou PVC pour peinture finition B	21
<b>7.1.5 PREPARATION SUR SOL</b>	<b>22</b>
7.1.5.1 Préparation sur dallages ou dalles existante finition B	22
<b>7.2 TRAVAUX DE FINITION</b>	<b>22</b>
<b>7.2.1 FINITION EN PLAFOND</b>	<b>22</b>
7.2.1.1 Peinture acrylique en plafond - finition mate	22
<b>7.2.2 FINITION SUR MURS</b>	<b>22</b>
7.2.2.1 Tissus de verre à peindre sur murs	22
7.2.2.2 Peinture acrylique en parois - Finition mate	23
7.2.2.3 Peinture acrylique en parois - Finition satinée	23
<b>7.2.3 FINITION SUR OUVRAGES BOIS</b>	<b>24</b>
7.2.3.1 Peinture acrylique sur ouvrage bois - Finition mate	24
<b>7.2.4 FINITION SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC</b>	<b>24</b>
7.2.4.1 Peinture acrylique sur ouvrages métalliques ou PVC - Finition mate	24
<b>7.2.5 FINITION SUR SOL</b>	<b>24</b>
7.2.5.1 Peinture de sol polyuréthane antipoussière mono-composante	24

# 1 PRESCRIPTIONS GENERALES - CLOISONS-DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE

## 1.1 GENERALITES

### 1.1 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent cahier règle les conditions particulières d'exécution des travaux de cloisons - doublage - plâtrerie, en vue de :

#### Travaux EPS

10 rue Saint-Honoré

**38300 BOURGOIN-JALLIEU**

pour le compte de :

#### CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

### 1.1 2 CONTENU DU MARCHE CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

Sont prévus à la charge de l'entrepreneur du présent lot :

- Les études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'établissement et à l'exécution du projet,
- L'implantation ou le traçage du développé des ouvrages de plâtrerie,
- La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des matériaux composant les ouvrages, y compris fournitures diverses (matériaux d'ossature, dispositifs de suspension), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixation,...
- La fourniture d'échantillons et l'exécution d'essais qui pourront être demandés par le Maître d'œuvre,
- La mise en place, réglage et scellement au gros œuvre des huisseries associées aux cloisons de distribution,
- Diverses incorporations, suivant les précisions données dans la suite du présent C.C.T.P.,
- Le dépoussiérage de la surface des supports aux raccords avec les ouvrages en plaques,
- L'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux du présent lot.

### 1.1 3 CONTENU DU MARCHE PEINTURE

Les travaux de peinture comprennent :

- La reconnaissance des subjectiles et réception avec les corps d'état précédents,
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux, leur transport à pied d'œuvre,
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que des échelles, échafaudages, nacelles,...
- La protection des ouvrages déjà exécutés,
- L'exécution d'échantillons sur des surfaces de référence et éprouvettes,
- L'application des produits suivant prescriptions du Cahier des Clauses technique NF P74-201-1, et prescriptions particulières du marché,
- La qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechapissages prescrits dans les documents particuliers du marché,
- Le nettoyage des salissures, l'évacuation des déchets et emballages occasionnés par l'intervention du présent corps d'état,
- Les raccords divers après le passage des autres corps d'état.

### 1.1 4 EXIGENCES PRODUITS

Tous les produits mis en œuvre doivent justifiés d'un étiquetage classe A ou A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011.

Pour les murs ITI, un pare vapeur « hygrovariable » devra être mis en place entre le mur béton et l'isolant avec un Sd en hiver de 90m.

Afin de permettre le transfert de l'humidité, l'isolation des murs ITI devra être de 20cm de laine de verre TH32.

Il est obligatoire d'utiliser des peintures possédant :

- Une étiquette sanitaire A+
- L'écolabel européen
- Certifiée NF Environnement

Les peintures ne doivent pas contenir d'éthers de glycol et leur taux de COV doit être <1g/L.

Les peintures seront en phase aqueuse pour les usages suivants : murs, plafonds. De plus, il est préféré les peintures hydrodiluables.

...Suite de "1.1 4 EXIGENCES PRODUITS..."

Pour respecter l'exigence de confort visuel, les peintures utilisées doivent avoir les coefficients de réflexion au moins supérieurs aux suivants :

- 65% pour les murs.
- 50% pour les plafonds.

Tous les produits choisis devront être, dans la mesure du possible, sans phrase de risque (les seules pouvant être acceptées étant R10/11/12/22/25/36/37/38/42/43).

Attention à ne pas peindre les joints caoutchouc des trappes d'accès aux gaines techniques.

### **1.1 5 ECHAFAUDAGE**

Échafaudage pour ses propres travaux comprenant :

- Échafaudage de pied ou nacelle conformes.
- Platelage de service et de travail,
- Platelage de protection sur les accès aux bâtiments,
- Filets de protection verticaux et horizontaux,
- Treuil ou corde de service,

Installation pendant la durée des travaux, location et double transport, pose et dépose incluses dans les prix unitaires du présent lot.

## 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - CLOISONS-DOUBLAGES-PLATRERIE

### 2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les fournitures et travaux du présent lot seront conformes aux normes et règlements en vigueur, y compris leur mise à jour éventuelle. Ils seront conformes aux documents suivants :

- Spécifications relatives aux ouvrages de plâtrerie du DTU 20 - maçonnerie
- NF P 71-201 (Réf. DTU 25.1) - Enduits intérieurs en plâtre
  - . NF P 71-201-1 - cahier des charges de mai 1993
  - . NF P 71-201-2 - cahier des clauses spéciales de mai 1993
  - . NF P 71-201-3 - mémento de février 1980
- NF P 71-202 (Réf. DTU 25.221) - Plafonds constitués par un enduit en plâtre - cahier des charges de mai 1993
- NF P 72-201 (Réf. DTU 25.222) - Plafonds fixés. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse - cahier des charges de mai 1993
- NF P 68-201 (Réf. DTU 25.232) - Plafonds suspendus. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues - cahier des charges de mai 1993
- NF P 72-201 (Réf. DTU 25.31) - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit en plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre
  - . NF P 72-202-1 - cahier des clauses techniques d'avril 1994
  - . NF P 72-202-2 - cahier des clauses spéciales d'avril 1994
  - . NF P 72-202-3 - mémento - fascicule de documentation de juillet 1994
- NF P 72-203 (Réf. DTU 25.41) - Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonées)
  - . NF P 72-203-1 - cahier des clauses techniques de février 2008
  - . NF P 72-203-2 - critères généraux de choix de matériaux de février 2008
  - . NF P 72-203-3 - cahier des clauses administratives spéciales de février 2008
- NF P 72-204 (Réf. DTU 25.42) - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant
  - . NF P 72-204-1 - cahier des clauses techniques de mai 1993 - Amendement A1 au CCT de février 2003
  - . NF P 72-204-2 - cahier des clauses spéciales de mai 1993 - Amendement A1 au CCS de février 2003
  - . NF P 72-204-3 - mémento de février 2003
- NF P 73-201 (Réf. DTU 25.51) - Mise en œuvre des plafonds en staff
  - . NF P 73-201-1 - cahier des clauses techniques de septembre 1994
  - . NF P 73-201-2 - cahier des clauses spéciales de septembre 1994
- NF P 15-202 (Réf. DTU 27.1) - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant
  - . NF P 15-202-1 - Cahier des clauses techniques de février 2004
  - . NF P 15-202-2 - Cahier des clauses spéciales de février 2004
- NF P 15-203 (Réf. DTU 27.2) - Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
- NF P 15-203-1 - Cahier des clauses techniques de mars 1997
- NF P 15-203-2 - Cahier des clauses spéciales de mars 1997
- Normes N.F.B. 12 300 et suivantes - caractéristiques des plâtres
- NF P 72-301 - carreaux de plâtre
- NF P 73-301 - éléments en staff et stuc
- Prescriptions techniques C.S.T.B. pour cloisons minces en briques plâtrières
- Notices techniques des fabricants de matériaux utilisés
- Recommandation et guides

### 2.2 MATERIAUX

La proposition de l'entreprise devra comporter obligatoirement la marque des matériaux qui seront utilisés sur le chantier, et en particulier celle des carreaux de plâtre.

Dans le cas d'utilisation de colle, l'entreprise donnera au Maître d'œuvre, avant l'exécution des travaux, une copie de l'avis technique délivré par le C.S.T.B.

Les carreaux de plâtre et les briques seront livrés sur le chantier en palettes, avec protection par housse plastique, indiquant clairement leurs caractéristiques et provenance.

Les briques auront une résistance moyenne à l'écrasement de 80 bars minimum.

Pour certains matériaux et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou produit d'un modèle, d'une marque, les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP ne sont donnés qu'à titre de référence et à titre strictement indicatif.

...Suite de "2.2 MATERIAUX..."

Les entrepreneurs auront toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions formes, aspects, etc ...

### 2.3 ANGLES SAILLANTS

Les angles saillants seront protégés sur toute hauteur, par un des dispositifs prévus ci-après.

Si la description des travaux ne prévoit pas de choix, l'entreprise précisera le dispositif retenu dans la proposition :

- Profil en métal galvanisé ou en plastique, encastré et scellé dans la cloison, avec un mélange de plâtre et de colle,
- Bande de renfort (papier kraft et bande d'acier galvanisé) mise en place et fixée à la colle,
- Dispositif en saillie de la cloison, décrit dans la prestation de ce lot.

### 2.4 NATURE DES ENDUITS SUR CLOISONS EN BRIQUE

Les cloisons enduites deux faces doivent avoir la même nature d'enduit sur chacune des faces.

Les cloisons enduites une face ne peuvent l'être qu'au plâtre.

Lorsque les enduits sont prévus pour recevoir un revêtement céramique ou faïence collée, un plâtre à très haute dureté (THD) sera employé, en prévoyant la tolérance indiquée ci-après.

### 2.5 ESSAIS ET CONTROLE ACOUSTIQUES

L'entrepreneur devra réaliser à sa charge les essais nécessaires au contrôle du respect de ses engagements.

Les valeurs imposées s'entendent sans l'interphonie produite par la ventilation, c'est-à-dire bouches de ventilation obstruées.

Les essais seront réalisés suivant les normes en vigueur, avec du matériel de précision, par un laboratoire agréé par le Maître d'œuvre.

Ils feront l'objet de comptes-rendus écrits détaillés. Ces comptes-rendus seront remis au Maître d'œuvre avant réception des travaux.

Pour le présent lot, le nombre minimum de mesures d'isolement aux bruits aériens normalisées est fixé à 10.

La liste des points de mesure et leur calendrier seront établis en accord avec le Maître d'œuvre.

## 2.1 EXECUTION DES TRAVAUX - CLOISONS-DOUBLAGES-PLATRERIE

### RECEPTION D'AUTRES OUVRAGES

Réception d'autres ouvrages :

L'entrepreneur du présent lot devra fournir aux entreprises intéressées suivant le planning général des travaux, toutes les informations nécessaires sur documents graphiques et informatiques. Dans le cas de retard de production de ces informations, les conséquences financières en découlant seront imputées au présent lot. Avant exécution de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier les ouvrages exécutés par les autres corps d'état. Sans remarques de sa part, il prendra à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

### 2.1.1 TRAVAUX DE PREPARATION

L'entreprise ne commencera le montage de ses ouvrages qu'après s'être assurée que :

- Les huisseries sont posées avec les entretoises ou des gabarits, pour éviter les déformations et maintenues en place jusqu'à l'achèvement de la cloison,
- Les fenêtres, huisseries et les raidisseurs sont implantés, scellés et compatibles avec la cloison à exécuter,
- Les pattes à scellement sont à sa disposition (dans le cas d'huisseries métalliques),
- Les parties métalliques qui seront en contact avec le plâtre seront protégées contre la corrosion,
- L'état des supports de ses enduits est satisfaisant.

Toutes les observations devront alors être formulées par l'entrepreneur, et faire l'objet d'un procès verbal contradictoire établi avec le Maître d'œuvre.

Par contre, l'entrepreneur doit :

- Vérifier l'implantation des huisseries et déterminer celle des cloisons,
- Exécuter les piquetages et bouchardages au droit des raccords dans le béton.

### 2.1.2 STOCKAGE

Le stockage des matériaux devra être fait à l'abri des intempéries, en tenant compte de la surcharge pouvant être supportée par les planchers des locaux et de la gêne apportée à la libre évolution des autres corps d'état.



**2.1 3 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE AU BAS DES CLOISONS**

Dans les pièces humides, la pose de la cloison doit être effectuée sur un profilé plastique en forme de U dépassant de 2 cm le sol fini.

Ce U plastique est fixé par clouage au gros œuvre et raccordé avec mastic pour assurer l'étanchéité. La semelle jouant le rôle de matériau résilient sera positionnée dans le U plastique.

**2.1 4 SEMELLES**

Dans le cas où il est spécifié au présent cahier que les cloisons seront montées sur un matériau résilient, cette semelle sera prévue en fibres de bois imprégnées au bitume, épaisseur 10 mm, ou en aggloméré de liège de 7 à 10 mm d'épaisseur ; celle-ci sera fixée au gros œuvre.

**2.1 5 LIAISON AVEC MENUISERIE**

La liaison avec les huisseries, bâtis et dormants est renforcée par des pattes à scellement au voisinage des paumelles (ou tous les 0,70 m environ). Ces pattes seront fournies par le menuisier et posées par le plâtrier dans le cas d'huisseries en bois.

**2.1 6 ASPECT EN TOLERANCE**

Les joints seront lissés pour permettre une exécution d'un enduit de lissage par l'entrepreneur du lot Peinture. Aucun manque ou changement de plan brutal entre carreaux ne doit être observé.

Les tolérances maximums sont de :

- planitude locale - 0,5 mm sous la règle de 0,20 ml
- planitude générale - 5 mm sous la règle de 2 ml
- équerrage - 1° pour les angles

**2.1 7 COLLAGE DES PANNEAUX DE PLATRE**

Le collage se fera par bandes de colle entrecroisées, ou par plots, selon prescription de l'avis technique.

Le rattrapage des inégalités du support par la colle ne devra pas dépasser 1 cm.

L'entrepreneur devra s'assurer du parfait séchage des plâtres, pour effectuer les raccords de calicot sur les joints entre panneaux.

**2.1 8 NETTOYAGE**

Après exécution des travaux, dans un délai de deux jours pour chaque niveau, un nettoyage complet doit être effectué après évacuation des gravois. Le nettoyage sera considéré comme terminé lorsque toute trace de plâtre ou de colle au sol aura disparu. Il sera alors procédé à une pré-réception des ouvrages de l'entreprise. Les reprises dues pour malfaçons ou oublis ne pourront alors faire l'objet de suppléments de prix.

**2.1 9 EXIGENCES ETANCHEITE A L'AIR**

Les trappes de visite sur gaines et placards techniques devront être étanches à l'air : calfeutrement par joints compressibles sur toute la périphérie du cadre dormant de la trappe et au droit de la liaison ouvrant/dormant.

Au pied du cloisonnement des gaines techniques, il est à prévoir le collage d'une bande adhésive flexible en caoutchouc butyle (mise en œuvre d'un apprêt primaire conseillé).

## 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PLAFONDS SUSPENDUS

### 3 1 NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux et fournitures du présent lot devront être conformes aux normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour éventuelles, et notamment aux spécifications des documents suivants :

- NF P 68-203 (Réf. DTU 58.1) - Travaux de mise en œuvre - Plafonds de mise en œuvre de juillet 1993
  - . NF P 68-203-1 - cahier des clauses techniques
  - . NF P 68-203-2 - cahier des clauses spéciales
- NF DTU 58.1 - Plafonds suspendus de décembre 2008
  - . NF DTU 58.1 P1-1 - cahier des clauses techniques types
  - . NF DTU 58.1 P1-2 - critères généraux de choix des matériaux
  - . NF DTU 58.1 P2 - cahiers des clauses administratives spéciales
- NF DTU 58.2 - Plafonds tendus de décembre 2007
  - . NF DTU 58.2 P1-1 - cahier des clauses techniques
  - . NF DTU 58.2 P1-2 - critères généraux de choix des matériaux
  - . NF DTU 58.2 P2 - cahiers des clauses administratives spéciales
- normes NF B 51 définissant les qualités des panneaux de fibres
- règles TH, acoustiques et règlements incendie
- fiches d'homologation du C.S.T.B. pour les éléments non traditionnels
- cahier des charges et règles techniques d'organismes professionnels compétents à caractère officiel
- cahier des charges du fabricant des faux plafonds ou des matériaux mis en œuvre
- Dispositions réglementaires applicables aux fibres artificielles suivant circulaire DRT n°99-10 du 13 août 1999 (emploi) explicitant les conséquences de la classification et l'étiquetage des produits fibreux en vue de la prévention des risques chimiques et cancérigènes sur les lieux de travail.

### 3 2 STOCKAGE

Les matériaux approvisionnés devront être stockés à plat et isolés du sol, dans des locaux à l'abri de l'humidité et des intempéries.

Le nombre d'emballages superposés ne doit pas être supérieur à celui défini par le fournisseur.

### 3 3 RECEPTION DES SUPPORTS - IMPLANTATIONS

Avant tout début des travaux, l'entrepreneur procédera à un examen des supports et fera part au Maître d'œuvre des observations qu'il pourrait avoir à formuler.

Dès réception des supports, l'entrepreneur devra le tracé des axes de ses ouvrages ; par la suite, il devra coordonner son intervention avec tous les corps d'état intervenant dans le vide du plafond.

### 3 4 DISPOSITION DE SUSPENSION

Toutes les ossatures et tous les accessoires métalliques utilisés pour la suspension des plafonds devront être protégés contre la corrosion par galvanisation, métallisation ou revêtement organique.

Contraintes maximum à supporter : 20 N/mm<sup>2</sup> à froid.

### 3 5 TOLERANCES D'EXECUTION

Désaffleurements :

- Le désaffleurement entre deux éléments contigus présentant une surface lisse, ne doit pas excéder 3/10ème de mm pour des éléments chanfreinés, et 2/10ème de mm pour des éléments non chanfreinés.

Planéité générale :

- Les flèches et contre flèches ne devront pas dépasser 3 mm sous une règle de 2 m déplacée en tous sens.
- Flèche admise pour le plafond posé :
  - . 1/500 de la portée si l'ossature est non apparente,
  - . 1/300 de la portée si l'ossature est apparente.

**3 6 JOINT DE DILATATION**

Au droit des joints de dilatation, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour que les plafonds et leurs suspensions permettent les mouvements de dilatation du gros œuvre, sans risque de chute.

**3 7 RACCORDEMENTS AVEC LES CLOISONS**

Les plafonds suspendus seront posés après construction des cloisons en maçonnerie ou en plâtre. Dans ce cas, ils comporteront un profil d'arrêt en rive à la charge du présent lot.

Les cloisons amovibles seront montées après la pose des plafonds suspendus et seront serrées par vérins sous ces derniers qui devront, dans ce cas, comporter une bande de répartition à la charge du présent lot.

**3 8 ECHANTILLONS**

L'entrepreneur fournira au maître d'œuvre tous les échantillons qui lui seront demandés, ceci avant tout commencement de mise en œuvre.

**3 9 REGLEMENTATION INCENDIE**

Les barrières coupe-feu seront placées tous les 25 mètres.

Tous les faux plafonds seront constitués par des matériaux de classement de réaction au feu au plus égal à M1 dans les locaux recevant du public.

**3 10 QUALITE DES MATERIAUX**

Pour certains matériaux et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou produit d'un modèle, d'une marque ; les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP ne sont donnés qu'à titre de référence et à titre strictement indicatif.

Les entrepreneurs auront toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions, formes, aspects, etc...

**3 11 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES**

L'entreprise devra respecter les différents points suivants :

- test de non cancérogénicité des fibres minérales prévu par la directive européenne 97/69/CE du 5/12/97,
- niveau de formaldéhyde : classe E1,
- Faible émission de COV.

**3 12 EXIGENCES PRODUITS**

Tous les produits mis en œuvre doivent être justifiés d'un étiquetage classe A ou A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011.

## 4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PEINTURE

### 4 1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux du présent lot seront soumis aux prescriptions techniques et normes actuellement en vigueur, aux règles de l'Art et en particulier :

- NF P 74-201 (Réf. DTU 59.1) - Travaux de peinture des bâtiments d'octobre 1994 et amendement d'octobre 2000
- NF P 74-203 (Réf. DTU 59.3) - Peinture de sols de mai 1993 et amendement d'octobre 2000
- NF P 74-204 (Réf. DTU 59.4) - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux de février 1998 et fascicule de mars 1998
- NF EN 927-1 (T 34-201-1) - Peintures et vernis - Produits de peinture et système de peinture pour le bois en extérieur - décembre 1996
- norme NF T 30-001 - peintures, dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture
- norme NF T 36-005 - Peintures et vernis - Classification des peintures, des vernis et des produits connexes de septembre 1989
- conforme à la directive 2010 en matière de teneur en COV,
- les prescriptions contenues dans les "clauses de garantie applicables aux travaux de peinture" établies par le Groupement Permanent d'Études des Marchés de Peintures, vernis et produits connexes (GPEMPV) et concernant les Marchés Publics
- pour les revêtements muraux : réglementation concernant l'utilisation de certains matériaux dans les Établissements recevant du public (classement de réaction au feu, dégagement de produits toxiques)
- l'entreprise doit s'assurer auprès des fabricants ou organismes spécialisés que le type de matériau proposé au présent descriptif répond à la réglementation
- en cas d'incompatibilité, l'entrepreneur doit proposer tout autre matériau répondant aux exigences précitées.

### 4 2 QUALITE DES PRODUITS

Les produits utilisés doivent être de première qualité et choisis parmi ceux de marque de réputation solidement établie. Il n'est pas imposé de marque dans le présent descriptif, les types de produits indiqués déterminent la qualité minimum de ceux à utiliser.

L'entreprise doit obligatoirement indiquer la marque et la référence des produits qu'elle a prévus dans son prix pour l'exécution de ses travaux.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'exercer en permanence son contrôle et d'effectuer des prélèvements en usine, en magasin et sur le chantier.

Si les analyses révèlent que les produits ne correspondent pas à ceux demandés, l'entrepreneur en supportera les frais, sans préjudice des abattements à appliquer sur les travaux déjà exécutés ou du refus pur et simple de ces travaux.

Pour certains matériaux et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou produit d'un modèle, d'une marque, les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP ne sont donnés qu'à titre de référence et à titre strictement indicatif.

Les entrepreneurs auront toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions formes, aspects, etc ...

### 4 3 APPROVISIONNEMENT

Les peintures agréées doivent arriver prêtes à l'emploi sur le chantier dans des emballages fermés et étiquetés, avec les mentions prévues à l'article 3.3 de la norme NF P 74-201.

### 4 4 CHOIX - ECHANTILLONS - ESSAIS

Les tons de peinture seront définis par le Maître d'œuvre.

Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre pour chaque ton ou coloris.

A la demande de celui-ci, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau de chantier.

Il pourra faire l'objet d'un essai à proximité de la surface témoin.

### 4 5 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR DE PEINTURE

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit obligatoirement s'assurer l'assistance et le contrôle technique du ou des fournisseurs de peinture ou autres matériaux lors du déroulement de ses interventions.

Les produits du présent devis doivent être appliqués suivant les recommandations des fabricants.

Ces derniers pourront être convoqués sur le chantier chaque fois qu'il sera nécessaire et pourront donner en présence du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage, toutes les indications utiles concernant l'utilisation des produits et de leur fabrication.

### 4 6 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Toutes les peintures utilisées devront respecter la Directive n° 2004-42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive n° 1999/13/CE :

...Suite de "4 6 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES..."

- Teneur maximale en COV 30 g/l

Il est obligatoire d'utiliser des peintures possédant le label ANGE BLEU (justificatif à fournir) ou Nature + et en **phase aqueuse** pour les usages suivants : murs, plafonds. De plus, il est préféré les peintures hydro-diluables. Les peintures ne doivent pas contenir d'éthers de glycol et leur taux de COV doit être <1g/L.

Pour respecter l'exigence de confort visuel, les peintures utilisées doivent avoir les coefficients de réflexion au moins supérieurs aux suivants :

- 0.5 pour les murs et les sous faces des balcons/coursives extérieures.
- 0.8 pour les plafonds y compris en sous-face de balcon.

Tous les produits choisis devront être, dans la mesure du possible, sans phrase de risque (les seules pouvant être acceptées étant R10/11/12/22/25/36/37/38/42/43).

Attention à ne pas peindre les joints caoutchouc des trappes d'accès aux gaines techniques.

## 4.1 EXECUTION DES TRAVAUX PEINTURE

### 4.1 1 RECONNAISSANCE ET RECEPTION DES SUBJECTILES

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur est tenu de procéder à un examen des subjectiles qu'il doit traiter tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne exécution de ses ouvrages que pour vérifier leur état et présenter des réserves éventuelles.

Celles-ci doivent être formulées à l'occasion de cet examen, en temps utile, et consignées par écrit au compte-rendu de chantier. Faute de quoi, ultérieurement, aucune réserve ne sera retenue.

### 4.1 2 CONDITION DE TEMPERATURE D'HYGROMETRIE

Les travaux ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni de façon générale, dans des conditions activant le séchage (vent) :

- en travaux extérieurs, la température ambiante ne sera pas inférieure à + 5° C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 75 % H.R.,
- en travaux intérieurs, les conditions requises sont : température supérieure à + 8° C, hygrométrie inférieure à 60 % H.R.

Si certains produits nécessitent des conditions particulières d'application, elles seront précisées dans les documents particuliers du marché.

### 4.1 3 TRAVAUX PREPARATOIRES ET COUCHES DEFINITIVES

Les travaux prévus au présent devis s'entendent y compris tous ouvrages préparatoires, pour exécution dans les règles de l'Art et les prescriptions de la norme NF P 74-201 et des fabricants.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchages et enduits doivent être compatibles avec le subjectile à recouvrir et compatibles entre eux.

Les couches d'impression doivent être adaptées aux subjectiles.

Dans le cas d'ouvrages métalliques livrés avec une couche d'impression ou de protection antirouille appliquée par les entreprises des autres corps d'état, ces dernières doivent obligatoirement soumettre cette préparation, pour accord préalable à l'entreprise du présent lot qui ne pourra se prévaloir par la suite de la mauvaise qualité de cette impression pour réduire en quoi que ce soit la garantie donnée à ses propres travaux.

Elle doit en tout état de cause une révision et au besoin une reprise complète des impressions et protections exécutées par les autres entreprises.

### 4.1 4 OUVRAGES VITRES

Si des ouvrages destinés à être vitrés sont livrés non imprimés sur le chantier, la couche d'impression des parecloses et des feuillures doit être exécutée avant vitrage. Elle doit être compatible avec le mastic d'étanchéité des vitrages.

Lorsque l'entrepreneur doit faire l'impression des menuiseries, il doit s'entendre avec les responsables de ce lot pour exécuter cette impression, soit en usine, soit à l'arrivée sur le chantier, avant pose, et au plus tard dans les six jours.

### 4.1 5 TRAVAUX SUR CLOISONS EN CARREAU DE PLATRE

Lorsque le support est du carreau de plâtre, l'entreprise prévoira la finition du rebouchage des saignées laissées en retrait de 11 mm, et un enduit de lissage général avant prestation normale.

### 4.1 6 POLYCHROMIE

L'entreprise doit prévoir dans son prix toutes sujétions pour polychromie, changements de ton, rechampissages.

#### 4.1 7 QUALITE DE FINITION - SUIVANT NORME NF P 74-201.1

Travaux en vue d'une qualité de finition A :

- La planéité finale est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires.
- De faibles défauts d'aspect sont tolérés.
- L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse.
- Le rechampissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Travaux en vue d'une qualité de finition B :

- La planéité générale initiale n'est pas modifiée.
- Les altérations accidentelles sont corrigées.
- La finition est d'aspect poché.
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

Travaux en vue d'une qualité de finition C :

- Le film de peinture couvre le subjectile.
- Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition, reflète celui du subjectile.
- La finition est d'aspect poché.

## 4.2 GARANTIE - PEINTURE

### 4.2 1 DUREE DE LA GARANTIE

Quel que soit le subjectile pour des travaux intérieurs ou extérieurs, sauf cas particulier indiqué éventuellement à l'article ci-après, la garantie de bon fonctionnement est de deux ans à compter de la réception des travaux par le Maître d'ouvrage.

### 4.2 2 OBLIGATION PENDANT LA DUREE DE LA GARANTIE

Pendant la durée de la garantie, l'entrepreneur s'engage à exécuter gratuitement toutes réparations rendues nécessaires par la mauvaise tenue constatée du système de peinture, et éventuellement son aspect.

### 4.2 3 CAS DE NON-APPLICATION DE LA GARANTIE

L'entrepreneur est dégagé de ses obligations de garantie :

- s'il est en mesure de prouver que les dégradations observées proviennent de la qualité des subjectiles non visibles au moment des travaux, pour les éléments de bois en contact avec le sol en extérieur.

## 5 DESCRIPTION DES OUVRAGES - CLOISONS - DOUBLAGES - PLATRERIE

### 5.1 DOUBLAGE

#### 5.1.1 DOUBLAGE NON ISOLE EN PLAQUE DE PLATRE

##### 5.1.1.1 Habillage de parois par plaque de plâtre collée - épaisseur : 13 mm

Doublage non isolé en plaque de plâtre collé comprenant :

- plaque de plâtre cartonné épaisseur : 13 mm,
- bandes adhésives de jointage entre panneaux isolants,
- renforts au droit des corps de chauffe,
- renforts d'angle métalliques constitués de 2 feuillards acier sur papier hauteur 2 ml,

Mise en œuvre :

- coupes, entailles, réservations,
- façon de cueillies et d'angles saillants,
- pose à la colle prescrite par le fabricant (avec lame d'air de 1 cm),
- calicotage et ratissage des joints,
- lorsque la hauteur de la paroi nécessite de superposer plusieurs panneaux, mise en œuvre d'un tasseau horizontal fixé au mur assurant une fixation mécanique de sécurité,
- profils U plastiques dans les pièces d'eau et les pièces avec réserve de sol,
- renforts d'angles métalliques constitués de deux feuillards acier sur support papier, hauteur 2,00 ml,
- renforts au droit des radiateurs et des appareils sanitaires,
- échafaudage éventuel et toutes sujétions de bonne mise en œuvre.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Habillage des allèges de menuiseries extérieures de la salle de sport

### 5.2 CLOISONS

Pose des blocs-portes prévue par le présent lot :

- découpe de la cloison, pose, réglages, fixations, calfeutrements,
- sujétions pour rendre étanche la porte par mise en place d'un joint silicone de 1ère catégorie blanc au pourtour du panneau.

Approvisionnement et répartition lot Menuiseries intérieures.

#### 5.2.1 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Constitution :

- profils d'ossature en acier galvanisé avec rails haut et bas, et montants,
- 1 ou 2 plaques de plâtre sur chaque parement, épaisseur et type selon cloison,
- renforts au droit des appareils sanitaires et des corps de chauffe,
- protection en pied par feutre bitumé, polyane de 100 microns ou U plastiques et ossature galvanisé Z275 dans les pièces humides et les pièces recevant une chape.

Mise en œuvre :

- implantation, fixation de l'ossature sur la maçonnerie et les huisseries,
- pose et fixation des plaques à joints alternés, coupes, entailles, réservations pour les corps d'état d'équipement,
- calicotage et ratissage des joints.

Y compris :

- Echafaudage éventuel et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et du D.T.U. n° 25.41.

##### 5.2.1.1 Cloison de distribution 98/48 - sans LM - plaques M0

- Epaisseur totale de la cloison : 98 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm

...Suite de "5.2.1.1 Cloison de distribution 98/48 - sans LM - plaques ..."

- plaque M0
- Largeur de l'ossature : 48 mm
- CF : 1 H
- Isolation acoustique : sans laine minérale R = 40 dB(A)
- Coefficient thermique : sans laine minérale U = 1,90 W/m<sup>2</sup>.K
- Poids : 42 kg/m<sup>2</sup>
  
- Hauteur maximum :
  - . Entraxe 0,60 m avec montants simples = 3,20 m, avec montants doubles = 3,90 m
  - . Entraxe 0,40 m avec montants simples = 3,50 m, avec montants doubles = 4,30 m

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Cloisons neuves dans la salle de sport compris cloisons du bureau des professeurs, cloisons du vestiaire fille et cloison du rangement

## 5.2.2 CLOISONS DE GAINES TECHNIQUES - DE DESENFUMAGE ET DE VENTILATION

### 5.2.2.1 CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES EN PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Constitution :

- Profils d'ossature en acier galvanisé avec rails haut et bas, et montants,
- 1 ou 2 plaques de plâtre sur parement apparent, épaisseur et type selon cloison,
- Dispositif de fixation sous dalle et sous charpente bois (ossature primaire),
- protection en pied par feutre bitumé, polyane de 100 microns ou U plastiques et ossature galvanisé Z275 dans les pièces humides et les pièces recevant une chape.

Mise en œuvre :

- Implantation, fixation de l'ossature sur la maçonnerie et les huisseries,
- Pose et fixation des plaques à joints alternés, coupes, entailles, réservations pour les corps d'état d'équipement,
- Calicotage et ratissage des joints.

Y compris :

- Echafaudage éventuel et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et du D.T.U. n° 25.41.

#### 5.2.2.1.1 Gaine technique 98/48

- Epaisseur totale de la cloison : 98 mm,
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm **Phonique**,
- Largeur de l'ossature : 48 mm,
- Coupe feu de traversée : EI 60,
- Coupe feu de paroi : EI 30,
- Isolation acoustique : avec laine minérale RA = 42dB
- Coefficient thermique : avec laine minérale U = 0.70 W/m<sup>2</sup>.K

- Hauteur maximum :

- . Entraxe 0,60 m avec montants simples = 3,20 m, avec montants doubles = 3,90 m,
- . Entraxe 0,40 m avec montants simples = 3,50 m, avec montants doubles = 4,30 m.

*Mode de métré : mètre carré*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Gaine technique recrée dans la salle de sport

#### 5.2.2.2 GAINES DE DESENFUMAGE

##### 5.2.2.2.1 GAINES DE DESENFUMAGE VERTICALE ET HORIZONTALE PANNEAUX EN VERMICULITE SUR OSSATURE 4 FACES

Conduits gaines destinés au désenfumage des locaux réalisés à partir de panneaux en vermiculite incombustibles d'épaisseur 35/45/55 mm assemblés directement entre elles par l'intermédiaire de vis et agrafes spéciales.



a - Constitués par :

Les conduits gaines seront constitués de'un panneau en vermiculite, d'épaisseur 35/45/55 mm assemblées entre elles pour former des éléments de 1.20 ml de longueur, Les renforts et éventuelles coquilles de protection des suspentes seront réalisés en plaque de plâtre de même type. Des renforts longitudinaux de largeur 75 mm assureront un complément d'étanchéité dans les angles. Des renforts de 150 mm de largeur assureront l'étanchéité au droit des raccords entre éléments et seront également utilisés comme raidisseurs transversaux des dessus de conduits.

Les dispositifs de suspensions ( Fers U simple ou double et suspentes ) seront disposés tous les 0.60 ml à raison d'un dispositif en extrémité de chaque élément et un dispositif intermédiaire.

L'ensemble des éléments constituant les conduits seront incombustibles (M0)

b - Raccordement sur trémiesConduit CF 1h

- en partie basse en repos directement sur dalle,

- en partie haute, jeu de 20 à 25 mm nécessaire au montage du dernier rang de carreaux, et remplissage par un cordon de laine de roche de 50 mm de diamètre et remplissage complémentaire à l'aide d'une colle spécifique.

Conduit CF 2h

- compléments par :

. soit par des talons extérieurs en plaques de 35 mm, largeur 75 mm chevillés sur la dalle

. soit part jaquette intérieure au conduit en plaques 35 mm chevillée sur la rive de plancher.

c - Volets de désenfumage

- les volets de désenfumage à incorporer dans les conduits reçoivent un précadre formant manchon, réalisé en plaque de 35mm, et généralement installés après réalisation du conduit (et non à l'avancement). Après découpe du conduit, l'ensemble volet manchon est scellés à l'aide de colle spécifique,

- le raccordement électrique s'effectue sous gaine étanche dans l'épaisseur du conduit.

- Manchons CF de raccordement entre la gaine verticale et la trappe

NOTA : L'essai d'étanchéité devra être réalisé par l'entreprise après la mise en œuvre des gaines.

**5.2.2.2.1 1 Gaine verticale désenfumage EI 60 - 32dB**

Ouvrage avec un panneau de 35 mm d'épaisseur.

- Protection incendie : EI 60

Dimensions maximum : 1250 x 1000 mm

*Mode métré : au mètre carré développé suivant section du conduit*

► **Localisation :**

• EPS réaménagé :

Sur la nouvelle gaine technique créée dans le dégagement arrière

Gaine technique dans le stockage 01

**5.3 TRAVAUX DIVERS****5.3 1 Pose de trappes de visites en cloisons**

Pose des trappes de visite prévue par le présent lot :

- découpe de la cloison, pose, réglages, fixations, calfeutrements,

- sujétions pour rendre étanche la trappe par mise en place d'un joint silicone de 1ère catégorie blanc au pourtour du panneau.

Approvisionnement et répartition lot Menuiseries intérieures.

Dimensions : 60x60 cm

*Mode de métré : à l'unité*

► **Localisation :**

• EPS réaménagé :

Gaine technique recrée dans la salle de sport

**5.3 2 Provision pour reprise des parties abîmées**

Reprise des parties abîmées (fissures, éclats de béton, etc...) à l'aide d'enduit plâtre, comprenant :

- purge des parties dégradées, soufflées, afin d'éliminer toutes les parties friables, sonnantes ou mal adhérentes compris sujétions

...Suite de "5.3.2 Provision pour reprise des parties abîmées..."

d'exécution, descentes, chargements et évacuations des gravois aux centres de traitement appropriés,  
- exécution d'essais d'adhérence,  
- remplissage et reprise à l'enduit de plâtre.

*Mode de métré : mètre carré de partie courante (quantité prévisionnelle : 20 % de la surface totale).*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Ensemble des cloisons existantes de la salle de sport et du stockage 01 y compris Rgt 1 et Rgt 2.

## 6 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

### 6.1 PLAFOND EN FIBRE MINERALE

#### 6.1.1 FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE

##### 6.1.1.1 Plafond acoustique format : 600 x 600 x ép. 14 mm

Plafond en laine minérale bio-soluble et revêtus sur la face apparente d'une peinture à émulsion sans solvant organique

Caractéristiques :

- dimensions : 600 x 600 mm
- poids surfacique : 4.2 kg/m<sup>2</sup>
- réaction au feu : M0, Euroclasse A2-S1, d0,
- résistance à l'humidité : 90% d'humidité relative à 30°C,
- coefficient d'absorption acoustique (alpha Sabine) minimum : 0,60 à 1 000 Hz,
- isolation acoustique : 32 dB
- finition et coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du produit,
- Hygiène et propriétés bactériologiques : les panneaux peuvent être correctement désinfectés avec les produits du fabricant et ne possèdent aucun élément susceptible de favoriser un développement microbien.

Mise en œuvre :

Les panneaux seront posés sur profilés apparentes conformément aux prescriptions du DTU 58.1 (Mise en œuvre des plafonds suspendus en matériaux fibreux d'origine minérale) :

- ossature semi-apparentes Contura T24/T15
- en profilés acier de 6/10 d'épaisseur, protections époxy pour l'ensemble des faces visibles y compris suspentes, éléments de rives, droits ou cintrés, mâchoires de suspentes et attaches,
- cadre périphérique non déformable en cornière, protections époxy,
- pose y compris coupes, découpes, réservations au droit des luminaires,
- toutes sujétions de mise en œuvre pour un parfait achèvement de l'ensemble.

Nota : aucun élément ne devra empêcher la ventilation du plénum.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :
- Salle EPS , Sanitaire crée , bureau des professeurs réaménagé .

##### 6.1.1.2 Plus-value pour pose en rampant

Pose en rampant du plafond pour passer de 2,71 ml à 2,35 ml

*Mode de métré : mètre carré*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :
- Plafond de la salle de sport au droit des menuiseries extérieures

### 6.2 JOUES EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Relevés au droit des plafonds non fermés par une paroi comprenant :

- Ossature en profilé acier galvanisé avec rails hauts et bas,
- Plaques de plâtre, standard épaisseur 12,5 mm pour les parties droites et épaisseur 6 mm pour les parties courbes, avec renforts d'angle métalliques constitués de 2 feuillards acier sur papier.

Mise en œuvre :

- Calicotage et ratissage des joints,
- Échafaudage éventuel et toutes sujétions de bonne mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et du DTU n° 25-41.

**6.2 1 Hauteur : 10 à 19 cm**

Plaques de plâtre, standard épaisseur 12,5 mm pour les parties droite et épaisseur 6 mm pour les parties courbes, avec renforts d'angle métallique constitués de 2 feuillards acier sur papier.

*Mode de métré : mètre linéaire.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Dans la salle de sport au droit des canalisations: de chaque côté porte vestiaire fille + vers murs séparation logement gardien.

## 7 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PEINTURE

### 7.1 TRAVAUX DE PREPARATION

#### 7.1.1 PREPARATION EN PLAFOND

##### 7.1.1.1 Préparation sur plafonds existants conservés pour peinture finition B

Ouvrage comprenant :

- brossage, époussetage,
- lessivage ou détapissage,
- grattage des parties mal adhérentes, ouverture des crevasses,
- impression rebouchage, calicotage des fissures,
- raccords enduit, enduit non repassé si nécessaire,
- ponçage, époussetage.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
- Salle EPS , Vestiaire filles , Vestiaire garçons , rangement salle EPS , stockage 01 .

#### 7.1.2 PREPARATION SUR MURS

##### 7.1.2.1 Préparation sur murs en plaque de plâtre neuf pour peinture finition B

Ouvrage comprenant :

- époussetage,
- impression,
- révision des joints,
- enduit non repassé,
- ponçage, époussetage.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Cloisons neuves du vestiaire filles, bureau professeur et rangement salle de sport  
Gaine technique créées dans le dégagement arrière  
Gaine technique du stockage 1

##### 7.1.2.2 Préparation sur murs existants pour pose de toile de verre à peindre

Ouvrage comprenant :

- Brossage, époussetage, lessivage,
- Préparation des fonds selon l'état du support,
- Comblement des trous et des fissures,
- Impression,
- Ponçage, époussetage.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
- Salle EPS , Sanitaire créée , Vestiaire filles , Vestiaire garçons , bureau des professeurs réaménagé , rangement salle EPS .

##### 7.1.2.3 Préparation sur murs existant avec élimination de moisissures

Ouvrage comprenant :

- nettoyage des parois et élimination des moisissures par tout moyen jugée appropriée par l'entreprise ( cristaux de soude, eau oxygénée, eau de javel,..)

...Suite de "7.1.2.3 Préparation sur murs existant avec élimination de ..."

Une fois les parois assainies :

- brossage, époussetage,
- impression rebouchage, calicotage des fissures,
- ponçage, époussetage.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
parois du local stockage 01 y compris rangement 1 et 2.

## 7.1.3 PREPARATION SUR OUVRAGES BOIS

### 7.1.3.1 Préparation pour ouvrages bois à peindre

Ouvrage comprenant :

- brossage, époussetage,
- dégraissage des bois exotiques,
- fixation des noeuds, brûlage des résines,
- impression fongicide,
- rebouchage,
- enduit non repassé,
- ponçage à sec.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Plinthes en bois de la salle de sport, du bureau des professeurs et des vestiaires G et F

huisseries bois des blocs portes : du vestiaire fille, du vestiaire garçon, du rangement de la salle EPS, sanitaire crée, du SAS d'accès escalier enclouonné, porte du bureau des professeurs

2 faces des blocs portes : du vestiaire fille, du vestiaire garçon, du rangement de la salle EPS, sanitaire crée, du SAS d'accès escalier enclouonné, porte du bureau des professeurs, du stockage 01, du rangement 01 et du rangement 02

cadre de châssis intérieurs,

appuis des fenêtres de la salle de sport.

## 7.1.4 PREPARATION SUR OUVRAGES METALLIQUES ET PVC

### 7.1.4.1 Préparation sur métaux ferreux ou PVC pour peinture finition B

Ouvrage comprenant :

- nettoyage, dégraissage et dépoussiérage,
- retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion,
- impression.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Huisseries métalliques dans stockage 1 et rangement 1 et 2 attenants

canalisations apparentes métallique ou en PVC de l'ensemble des pièces.

## 7.1.5 PREPARATION SUR SOL

### 7.1.5.1 Préparation sur dallages ou dalles existante finition B

Ouvrage comprenant :

- ponçage, grenailage, grattage adapté à la résistance à l'arrachage du support,
- brossage, époussetage et égrenage,
- impression et dégrossissage,
- ponçage, balayage soigné, époussetage.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Sol du local stockage 01 compris rangement 1 et rangement 2

## 7.2 TRAVAUX DE FINITION

L'ensemble des peintures bénéficiera du :

- label européen ECOLABEL,
- label NF environnement.

### 7.2.1 FINITION EN PLAFOND

#### 7.2.1.1 Peinture acrylique en plafond - finition mate

Peinture à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse.

Classification : famille I, classe 7b2.

Aspect : mat.

Teintes : couleur au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant, compris polychromie et rechampis.

Mise en œuvre :

- application de 2 couches minimum de peinture au rouleau ou au pistolet.
- L'entreprise devra appliquer le nombre de couches nécessaire au recouvrement complet du support.

NOTA :

Les plafonds acoustiques en plaque de plâtre perforé ne doivent pas être peints au pistolet ou tout autre procédé susceptible de boucher les pores du voile de verre situé sur la face arrière du panneau.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
- Salle EPS , Vestiaire filles , Vestiaire garçons , rangement salle EPS , stockage 01 .

### 7.2.2 FINITION SUR MURS

#### 7.2.2.1 Tissus de verre à peindre sur murs

Tissus de verre à peindre, 150 g/m<sup>2</sup> minimum, structure au choix du maître d'œuvre.

Mise en œuvre :

- pré-encollage et encollage des parois au rouleau ou à la spatule crantée,
- pose bord à bord,
- marouflage à la spatule et passe de roulette sur le joint,
- séchage de 24 heures avant de peindre la toile,
- coupes, découpes, chutes et toutes sujétions de bonne mise en œuvre,
- classement au feu M1 sur support M0.

...Suite de "7.2.2 1 Tissus de verre à peindre sur murs..."

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :
  - Dégagement , Salle EPS , Sanitaire crée , Vestiaire filles , Vestiaire garçons , bureau des professeurs réaménagé , rangement salle EPS , stockage 01 .

### 7.2.2 2 Peinture acrylique en parois - Finition mate

Peinture à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse.

Classification : famille I, classe 7b2.

Aspect : mat.

Teintes : couleur au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant, compris polychromie et rechapis.

Mise en œuvre :

- application de 2 couches minimum de peinture au rouleau ou au pistolet.
- L'entreprise devra appliquer le nombre de couches nécessaire au recouvrement complet du support.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :
  - Dégagement , Salle EPS , Vestiaire filles , Vestiaire garçons , bureau des professeurs réaménagé , rangement salle EPS .

### 7.2.2 3 Peinture acrylique en parois - Finition satinée

Peinture à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse.

Classification : famille I, classe 7b2.

Aspect : satiné.

Teintes : couleur au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant, compris polychromie et rechapis.

Mise en œuvre :

- application de 2 couches minimum de peinture au rouleau ou au pistolet.
- L'entreprise devra appliquer le nombre de couches nécessaire au recouvrement complet du support.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :
  - Sanitaire crée , stockage 01 .



## 7.2.3 FINITION SUR OUVRAGES BOIS

### 7.2.3 1 Peinture acrylique sur ouvrage bois - Finition mate

Peinture-laque à base de résines acryliques en phase aqueuse prête à l'emploi.

Classification : famille I, classe 7b2.

Aspect : mate.

Teintes : couleur au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant, compris polychromie et rechampis.

Mise en œuvre :

- application de 2 couches minimum de peinture au rouleau ou au pistolet.

L'entreprise devra appliquer le nombre de couches nécessaire au recouvrement complet du support.

*Mode de métré : mètre carré.*

#### ► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Plinthes en bois de la salle de sport, du bureau des professeurs et des vestiaires G et F

huisseries bois des blocs portes : du vestiaire fille, du vestiaire garçon, du rangement de la salle EPS, sanitaire crée, du SAS d'accès escalier encloué, porte du bureau des professeurs

2 faces des blocs portes : du vestiaire fille, du vestiaire garçon, du rangement de la salle EPS, sanitaire crée, du SAS d'accès escalier encloué, porte du bureau des professeurs, du stockage 01, du rangement 01 et du rangement 02

cadre de châssis intérieurs,

appuis des fenêtres de la salle de sport.

## 7.2.4 FINITION SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC

### 7.2.4 1 Peinture acrylique sur ouvrages métalliques ou PVC - Finition mate

Peinture anticorrosion acrylique en phase aqueuse.

Classification : famille I, classe 7b2.

Aspect : mat.

Teintes : couleur au choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant, compris polychromie et rechampis.

Mise en œuvre :

- application de 2 couches minimum de peinture au rouleau ou au pistolet.

L'entreprise devra appliquer le nombre de couches nécessaire au recouvrement complet du support.

*Mode de métré : mètre carré.*

#### ► **Localisation :**

- EPS réaménagé :

Huisseries métalliques dans stockage 1 et rangement 1 et 2 attenants

canalisations apparentes métallique ou en PVC de l'ensemble des pièces.

## 7.2.5 FINITION SUR SOL

### 7.2.5 1 Peinture de sol polyuréthane antipoussière mono-composante

Peinture de sol antipoussière à base de polyuréthane.

Classification : Famille I, classe 6b.

Caractéristiques techniques :

- stable au UV,
- anti-poussière,
- imperméable à l'eau,
- bonne résistance aux chocs et à l'abrasion,
- facile d'entretien,
- bonne inertie chimique à température ambiante vis à vis des huiles, graisses, saumures, savons et détergents,

...Suite de "7.2.5.1 Peinture de sol polyuréthane antipoussière mono-c..."

- densité : 1,5 environ,
- sans odeur de solvant, adapté quand les conditions d'hygiène et de sécurité interdisent l'emploi de produits solvantés,

Mise en œuvre :

- application par primaire d'accroche et 2 couches de finition à la brosse ou au rouleau,
- y compris traitement en relevé par remontée du produit sur une hauteur de 15 cm sur toutes les parois verticales.

Mise en œuvre suivant prescription du fabricant, D.T.U. et normes en vigueur.

*Mode de métré : mètre carré.*

► **Localisation :**

- EPS réaménagé :  
Sol du local stockage 01 compris rangement 1 et rangement 2